



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Section Autorisations
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 26/10/2021.

Votre réf. M172/2021

Réf. CRMS : **BXL22629**

Réf. NOVA : **04/AFD/1776113**

BRUXELLES. Rue du Marché aux Herbes, 60-62.
(= ZP de l'ensemble de maisons traditionnelles sises rue Marché aux Herbes, 22-30, 34-36, 42-50 et rue de la Fourche, 1-3 / zone Unesco Grand-Place / inventaire)
PERMIS D'URBANISME : placement de deux balcons (acier/carrelage) en façade arrière aux 2^e et 3^e étages.
Demande de la Ville du 27/09/2021.

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande mentionnée sous rubrique, nous vous informons que la CRMS, en sa séance du 20/10/2021, n'a pas formulé de remarques sur le dossier concerné.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. : olivier.picard@brucity.be ; urb.pu-sv@brucity.be ; commissionconcertation.urbanisme@brucity.be ; opp.patrimoine@brucity.be ; hlelievre@urban.brussels ; svalcke@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels